

**ARRETE portant tableau annuel d'avancement de grade  
Année 2025**

**CADRE D'EMPLOIS des AGENTS DE MAITRISE TERRITORIAUX**

Accès au grade de **agent de maîtrise principal**

Le Maire de Criquebeuf sur Seine

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux

**ARRETE**

Article 1 : Le tableau d'avancement au grade de agent de maîtrise principal pour l'année 2025 est fixé comme suit :

Agent/Situation d'origine	Rang	Date d'effet
<b>Mme BISSON Chantal</b> , <i>agent de maîtrise</i> <i>Echelon : 12</i> <b>par ancienneté</b>	1	01/05/ 2025 <b>Favorable</b>

Total promouvables : 1  
Nombres d'hommes : 0  
Nombre de femmes : 1

Total promus : 1  
Nombres d'hommes : 0  
Nombre de femmes : 1

Article 2 : Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.  
*Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible par le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

Article 3 : Le présent acte sera transmis au Président du Centre de Gestion de l'Eure, par télé versement sur la plateforme Agirhe.

Fait à Criquebeuf-sur-Seine, le 3 avril 2025  
Le Maire,

